L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 JANVIER 1868 | Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUY & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10, par semestre, $6, par trimestre, $4
Prix d'un numéro, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $5 par semestre, $2.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à cet effet au bas des colonnes de chaque partie du journal, coûteront $1 00 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale coûteront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, coûteront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces en noir, dans la page éditoriale, coûteront $2 00 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, le) escompte qu'elles auront à faire sur leurs annonces, mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.
Les annonces transitoires doivent être payées d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas spécifié, seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses annonces seront arrêtés à la fin de chaque mois.

L'ABEILLE: IMPRIMÉE CE SAMEDI MATIN, 4 JANVIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails voir aux annonces.

Par le shériff—à 4 heures et demie, au coin des rues Bienville et de la Nouvelle-Levée, un plancher pour le [illegible].
Par A. Lange, constable—à midi, à l'emplacement des rues St-Pierre et St-Claude, un café, installations, bil[illegible], &c. Et à midi, à son entrepôt, rue Bienville, entre Bourbon et Royale, table, chaises, poêle à gaz, glace, sofa et machine à coudre. De plus à midi, [illegible] chaises, table, &c.
Par J. C. Kaser, constable—à 10 heures, au coin des rues Dauphine et Fourbier, un lot de meubles. Et à la même heure, au coin des rues Orléans et Tonti, une curieuse collection de bois de construction.
Par S. Guinault—à la Bourse des Négociants et de Commerce, deux lots de terre bordés par les rues Pauline, Johnson, Hospital et Quartier, sur Faubourg Lafayette, une maison.
Par C. E. Fortier—à la Bourse des Négociants et de Commerce, deux lots de terre avec bâtisses, bornés par les rues Tonti, Conti, Oak et Bienville. De suite les [illegible] Romain, entre Bienville et Conti.
Par Thomas J. Speer—à la Bourse des Négociants et des Commerçants, un lot de terre avec bâtisses, borné par les rues Dauphine, Royale, Elmire et Congress. Et au [illegible] de terre attenant, Troisième District.
Par J. de Lavergne—à la Bourse des Négociants et de Commerce, deux barraques avec une maison à étage, Arrondissement Ouest, Quatrième District, dans l'île Pelot, bornées par les rues Bienville, Mirtil, Orléans et Tonti.
Par Montgomery, Rice & Co.—à la Bourse des Négociants et des Commerçants, un terrain avec les améliorations qu'il y trouvera, dans le Premier District, rue Bienville, dans l'île Pelot bornée par cette rue, et celles Mirtil et Clio. Et à 11 heures, leur salle d'encan, rue du Canal, une grande fournée de meubles assortis, de magasin, du steamer Métairie. De plus vente de meubles, tableaux, batterie de cuisine, &c.
Par le courtier de P. Linner, rue Gravier, beaux chevaux de trait, de monture et de bât, voitures de toutes sortes, charrettes, buggies, wagons, harnais, &c.
Par J. Bloom & Co.—à leur salle d'encans, rue de Chartres, une grande vente de marchandises sèches, habillements, bagages et articles de fantaisie.
Par H. Simon, Marks & Co—continuation de la vente du magasin No 174, rue du Canal, à 10 heures précises.
Par C. Valeton—à 11 heures, au No 49, rue Tchoupitoulas, des caisses de pipes en terre, de Canada. Aussi [illegible] de Strat. Et sur la Levée, au pied de la rue [illegible], jambons.
Par J. Kohn & Co—au No 16 de la rue de Chartres, [illegible] fusils, bottes, souliers et brodequins.
Par O. F. Murphy—à 10 heures, au No 47 rue des Magasins, [illegible] de vin. Aussi, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, farine.

☞ Achetez vos conserves et confitures aux St. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

☞ Le shérif procédera aujourd'hui à 11 heures et demie, au coin des rues Delord et de la Nouvelle-Levée, Premier District, à l'adjudication d'un alambic.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

La Taxe de la Convention.

Nos lecteurs ont pu voir, hier, dans les colonnes d'*Abeille*, un avis du collecteur des taxes du second district qui invite strictement à une injonction reçue par lui de l'Auditeur d'Etat, les contribuables à venir payer à son bureau le montant de la taxe décrétée par la soi-disant Convention qui siège rue Dryades.

Cette taxe est d'un dixième de cent par dollar sur toutes les propriétés imposables. Elle s'élève, pour le second district, à près de $40,000 et pour la ville entière à environ $150,000. Son but est de défrayer les dépenses de la Convention, et à dire de payer les huit piastres par jour de sont allouées les conventionnels et toute trace aux autres dépenses qui dépassent [illegible] celles de la fameuse Convention de 1864, de ruineuse mémoire. Les impressions et la publication des débats dans lui [illegible] eux menacent d'éclipser la fameuse note à du *Tout Dit*. Qui rapporta à M. Banks [illegible] trois associés plus de deux cent mille [illegible]. Mais passons sur les détails et arrivons [illegible] direction du moment.

Les contribuables de la Louisiane sont [illegible] payer les trois ou quatre cent [illegible] qu'on entend exiger d'eux [illegible] nouveau légal des Etats-Unis? Il ne [illegible] de discuter sur la moralité de cette [illegible] nous n'avons rien à apprendre à cet [illegible] nos lecteurs. Fournir aux radicaux [illegible] de forger les chaînes à l'aide des [illegible] qui comptent asservir la race blanche à [illegible] ne peut être du goût des contribuables, et, parmi les contribuables de [illegible] ceux qui seront disposés à payer [illegible] les extravagances de la Convention.

[illegible] question à résoudre est donc celle ci: [illegible] un pouvoir légal de se refuser au paiement d'odieux impôt?

[illegible] sens, l'inconstitutionnalité des lois de [illegible] ne peut faire aucun doute, et, [illegible] bien sûr le point de départ de [illegible] des Conventions. Il en résulte pour [illegible] que la taxe est illégale *ipso facto*, [illegible] comme ces lois continueront à recevoir [illegible] jusqu'à ce que la Cour Suprême [illegible] nulles, il s'agit de savoir si [illegible] spéciale de la taxe ne peut être résolue [illegible] façon pratique par les gours d'Etat [illegible] le cette décision finale. Voici quels [illegible] termes de la loi du Congrès qui autorise [illegible] conventions à lever cette taxe.

« La Convention pour changer l'Etat [illegible] constitutionnel, les actes relatives à cette [illegible] seront payés à tous les délégués [illegible] autres fonctionnaires et agents y autorisés [illegible] ressources pour accomplir l'objet de la [illegible] pouvoir par la loi du Congrès, à la collecte [illegible] taxes sur la propriété dans ledit Etat [illegible] montant nécessaire au paiement de ces [illegible] »

Les mots en même est assez claire, mais [illegible] tion donne à la Convention de lever [illegible] d'Etat ne peut avoir aucune sanction. [illegible] ne peut voter que des taxes fédérales [illegible] doivent être perçues par les agents [illegible] Si l'on établit la taxe dont il s'agit [illegible] ment par la loi, les agents fédéraux en [illegible] chargés de la perception, et les contribuables [illegible] seront dû recourir aux cours des Etats [illegible] pour s'en affranchir. Mais, du moment [illegible] taxe est une taxe d'Etat, une taxe locale [illegible] ressort sous l'empire de la législation [illegible] et les contestations qu'elle peut soulever [illegible] de la juridiction locale. Examinons [illegible] point de vue.

[illegible] convention n'a aucune existence légale [illegible] la législature de la Louisiane, et, d'autre [illegible] la convocation même du Congrès, elle n'a [illegible] caractère purement hypothétique. Si [illegible] ce qu'elle propose n'est pas ratifié [illegible] plée, elle sera comme si elle n'avait jamais [illegible]. Comment une pareille Assemblée [illegible] obliger les contribuables à payer [illegible] qu'il lui a plu de décréter. Le droit qu'elle [illegible] Congrès est illusoire, par le Congrès [illegible] le pouvoir qui ne lui appartient [illegible] Si plaintif au Congrès de voter des [illegible] pour tel ou tel Etat du Nord, il n'est pas [illegible] fonctionnaire de cet Etat qui se croit [illegible] de les percevoir. En Louisiane, les [illegible] construction prétendent ne considérer [illegible] comme provisoire le gouvernement local, [illegible] que le gouvernement existe-t-il et ses [illegible] seront seulement d'observer les lois prescrites par la législation locale. Nous [illegible] une disposition dans cette législation qui les oblige à percevoir la taxe dont il [illegible] et on ne peut objecter la loi du Congrès [illegible] ne sont pas agents du gouvernement fédéral, et ce n'est pas à ce qui il faut [illegible] l'exécution d'une loi fédérale.

[illegible] l'auditeur de l'Etat a cru devoir [illegible] les collecteurs et les shérifs de percevoir [illegible] taxe conventionnelle. A t-il agi sans [illegible] ou pris sur lui de l'autorité militaire [illegible] que nous ignorons? Mais, actuellement [illegible] aux contribuables d'autre ressource [illegible] rechercher les moyens légaux de se [illegible] ment qui leur est demandé. Dans [illegible] il viendrait quelque chose des contribuables du [illegible] Etat eussent une réunion et nommé un comité qui serait chargé de consulter [illegible] consciencieuses et d'indiquer ensuite [illegible] ligne de conduite uniforme. Voilà [illegible] que nous recommandons en vain [illegible] aux citoyens de s'entendre et de s'organiser! Aujourd'hui que les radicaux dirigent une attaque directe contre leurs offres forts, nous espérons qu'ils sortiront de leur apathie et qu'ils inaugureront un mouvement de résistance qui aboutira à la formation d'une ligue conservatrice.

3ème Page—Le Feuilleton.

☞ Matinée pour l'étonnante dame sans bras, à midi, au Musée du Crescent City.

Théâtre de l'Opéra.

Il y a deux ans, la troupe italienne a représenté ici l'œuvre de Gounod, mais elle n'a pu nous donner qu'un *Faust* tronqué, défiguré, avec deux tableaux supprimés et une mise en scène forcément très pauvre. Nous n'avions donc qu'une idée imparfaite de ce magnifique ouvrage qui a rehaussé la gloire de l'école française. Grâce à MM. Albaisa et Calabrésé, nous avons eu, jeudi, une interprétation correcte et brillante de la composition de l'auteur français, avec toutes les conditions voulues de fidélité de costumes, de décors, et de mise en scène, propres à ajouter toutes les illusions d'optique au charme de la musique. Quatre décors nouveaux ont été peints expressément pour cet opéra, deux par M. Goujon: le jardin de Marguerite et l'Apothéose, et deux autres par M. Develle, celui de la nuit de Walpurgis et celui du palais de Mephisto phélès. Ces deux derniers tableaux nous ont prouvé que le talent de M. Develle était toujours aussi correct et aussi vigoureux. Cet artiste excelle dans les perspectives et dans l'architecture, et son palais du diable est réellement splendide. L'Apothéose peint par M. Goujon est également d'un fort bel effet.

L'exécution orchestrale et chorale a été excellente et toutes les scènes de la Kermesse ont été bien rendues: on a même fait bisser le chœur des vieillards. La fameuse marche triomphale du quatrième acte a eu, comme toujours, les honneurs du bis. Tout a donc concouru à donner à cette représentation le cachet pittoresque et fantastique qui convient à la légende de Faust.

Mademoiselle Lambelé nous a représenté une Marguerite d'une suave Marguerite, blonde comme une fille d'Allemagne, et elle a su donner à sa physionomie ordinairement vive et éveillée, le caractère de mélancolie touchante qui appartient à l'héroïne de Goëthe. Elle a chanté avec beaucoup de charme sa chanson du roi de Thule et avec brio son air des bijoux. Nous lui ferons compliment sur la manière dont elle a rendu sa scène dramatique avec Méphistophélès et l'acte de la prison. Son jeu a fait des progrès rapides et son chant ne laissant guère prise à la critique, nous ne pouvons qu'encourager les applaudissements et les rappels qui lui ont témoigné la satisfaction du public. Mademoiselle Fanschetti s'est très bien acquitté du rôle de Siebel et s'est fait applaudir dans l'air des fleurs: elle y met, cependant, un peu trop de chateur, car c'est un air qui exige plutôt de la grâce que de l'expression dramatique. Un amoureux jeune et timide comme Siebel ne doit pas mettre tant de feu dans l'expression de ses sentiments.

M. Damiani avait mis toute sa science de comédien et de chanteur au service du Dr Faust, et il a donné une personnification très heureuse du vieux savant rajeuni par Méphistophélès. Sa voix un peu voilée dans les cordes basses a un charme extrême dans le medium et les notes hautes. L'acte du jardin et le cinquième acte sont ceux dans lesquels il s'est fait le plus applaudir. Cet habile chanteur a été rappelé plusieurs fois, comme l'a dit plus haut. Van Hoffen qui a admirablement joué et chanté le rôle de Méphistophélès. Sa chanson du sabot est un morceau de bravoure que nous ont toujours qu'il accentuait aussi bien dans le genre comique que dans le genre dramatique. Son chant a été irréprochable, et c'est avec justice qu'on l'a applaudi et rappelé à maintes reprises dans le cours de la soirée.

Nous devons des éloges à M. Lechevalier sur la manière dont il a chanté le rôle assez court mais dramatique de Valentin; sa scène de la malédiction de Marguerite a été très bien dite.

Somme toute, nous croyons qu'il serait difficile d'entendre *Faust* mieux chanté qu'il ne l'a été par ces cinq artistes qui tout très bien compris leurs rôles respectifs. La représentation de jeudi est une de celles qu'il faut inscrire au bilan des succès. Nous espérons que le public se rendra en masse à ce *Faust* qui l'était à la première soirée.

On donne, ce soir, la première représentation des *Diamants de la Couronne*, opéra comique d'Auber, une de ces œuvres musicales qui ne tient au répertoire sans un éclat pareil. Les interprètes de cet ouvrage seront MM. Damiani, Decré, Tholer, et Mmes Segum, Gravier et Boudro.

Demain, dimanche, le grand opéra prend la place du drame, mais *Robert le Diable* est tout à fois un drame, une pièce féerique et un opéra. Mademoiselle Aubibert chantera le rôle d'Alice. Mme Segum celui de la princesse, M. Picot celui de Robert, M. Van Hoffen celui de Bertram, M. Decré celui de Raimbaut.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

GOETHE ET GOUNOD. — Notre confrère, M. Félix Rivailles, nous communique les appréciations suivantes sur le *Faust* de Gounod, appréciations qui serviront d'introduction au compte rendu qu'il avait écrit de la représentation de jeudi pour le *Journal de Sète*:

« Si le Faust de Goethe produisit en France une espèce de révolution dans la littérature, et on lui doit comme à tous les génies étrangers, la formation d'une école qui a eu comme maîtres Nerval et Quinet, le Faust de Gounod a produit non pas une révolution musicale, mais une sensation profonde, qui dure encore, multipliée le temps et qui nous empêche de rendre justice aux autres œuvres du maître. Faust c'est Goupod comme Faust est Goethe. — Le hazard qui, quelquefois fait bien les choses, a voulu que la nature lui envoyât un génie dont l'œuvre certes vaut les de ces pages immortelles, qu'à elles seules feraient aimer l'Allemagne et ses douces rêveries. Le talent hardi, et l'on le prouva quand il composa son *Sapho*, il fallait qu'il fût à la hauteur du poème, et qu'il le comprît de la bonne manière. Si le maestro français avait voulu prendre le côté philosophique de la chose et traiter de la musique philosophique comme monsieur Wagner, nous aurions vu tomber sur *Faust* à la première, mais il avait plus dans la tête de prendre un autre parti. Le souffle de Goethe, qui vivait dans les hautes régions et n'avait plus rien que de divin, était descendu dans l'esprit du musicien, qui écrivit alors son chef d'œuvre.

Le *Faust* de Goethe c'est toute sa fièvre. Le *Faust* de Gounod est aussi toute une existence.

Bien supérieur au *Faust* de Spohr, le *Faust* de Gounod est le résultat d'une influence qui pèse sur notre littérature et sur nos travaux depuis plus de trente ans. Cette influence inconnue à ceux là même qui en ressentent les effets; influence politique à laquelle on obéis malgré soi, comme à l'*Hérésie* de Méphistophèles.

« Persuadé, en matière musicale, que n'est élevé à la hauteur du *Faust*, tragédie. Le seconde partie est intraduisible. Il n'existe pas de poète qui l'écrire, il faut un siècle d'étude pour la bien comprendre. Ainsi nous ne pouvons établir de comparaison qu'entre les deux parties essentiellement poétiques: le poème de Marguerite et l'œuvre musicale. A notre avis, et c'est l'avis général, le *Faust* de Gounod est à la hauteur des plus belles créations musicales, et si Goethe était vivant, il pourrait répéter en l'appliquant à M. Gounod le mot de Napoléon: "Vous êtes un homme."

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

Chemin de fer de Jackson — A dater de dimanche 5 janvier, le train régulier des passagers et de nuit partira de la Nile Orléans à 4 h. 30 m. du soir et sera de retour à la Nile-Orléans à 8 h. 45 m. du soir.

Le train quotidien du matin sera discontinué à partir de dimanche 5 courant. Pour plus amples renseignements, voyez l'annonce.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

NOUVELLES MARITIMES.

Navires partis de la Nouvelle-Orléans, arrivés à leur destination.—Le 11 décembre, au Havre, brick Wm Robertson,—à Boston, 27 décembre, steamer Concordia.

Partis pour la Nouvelle Orléans.—De Liverpool, 13 décembre, navires Wm Woodbury,—De Rockland, 18, les goélettes Relf Tufton et R. C. Thomas,—De Philadelphie, 21, goélette Geo. P. Tharn,—De Bath (Maine), 23, navire Belle Morse,—De Portland (Maine), goélette Edwin Reed.

LA CENSURE A PARIS.— Nous lisons dans la *Situation*:

La politique proclamée le 5 décembre par M. Rouher à l'occasion de plus en plus. On vient d'interdire la représentation de *Roy Blas* à l'Odéon. Nous pensons que l'administration sera lourde et que, poursuivant ses principes jusqu'au bout, elle interdira désormais non seulement la représentation d'*Hernani*, le premier chef d'œuvre de Victor-Hugo, mais encore celle de *Tartuffe*.

Voici la lettre adressée à M. Victor Hugo par M. de Chilly, directeur de l'Odéon:

"Monsieur,

"De vives d'être *officiellement* avertit que la représentation de *Roy Blas* est interdite.

"En prétexte du cas de force majeure n'eut tant de cette interdiction, notre traité devient nul et non avenu, et j'ai le regret de vous en informer.

"Veuillez agréer, etc.

"Le directeur de théâtre de l'Odéon,
"(Signé) CHILLY."

☞ Le *Journal de Villes et Campagnes* que avait annoncé que "le discours prononcé par M. Thiers dans la séance du 4 décembre allait être tiré à *cent mille exemplaires*, dit que le dit cours de M. Rouher du 5 décembre, tiré à *deux cent mille exemplaires* sera "distribué dans tous les communes de France."

INCENDIE DE THÉATRE. — Le théâtre de Belleville, près Paris, a été complétement détruit par un incendie dans la nuit du 11 décembre. Cinq personnes ont été grièvement blessées. Un lieutenant de pompiers a eu les deux jambes fracturées et est mort en arrivant à l'hôpital.

INCENDIE DE THÉATRE. — Le théâtre de Belleville, près Paris, a été complétement détruit par un incendie dans la nuit du 11 décembre. Cinq personnes ont été grièvement blessées. Un lieutenant de pompiers a eu les deux jambes fracturées et est mort en arrivant à l'hôpital.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—3 Janvier.

THERMOMETRE DE C. DETHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	65 degrés.
Midi	70 "
3 heures P. M.	73 "
6 heures P. M.	72 "

JUSTICE CIVILE.—La réponse suivante, adressée par ordre du général Hancock à une demande de révocation faite par le gouverneur Flanders contre les membres du jury de police de la paroisse d'Orléans, vive droite, prouve que le général commandant est resté fidèle à son manifeste inaugural et que sous son contrôle la justice civile sera toujours son empire.

Quartier général du 5e D. M.,
Bureau du Secrétaire pour les affaires civiles,
Nile Orléans, Lne, 30 décembre 1867.

Son Excellence B. F. Flanders, Gouverneur de la Louisiane:—

Gouverneur,

Je suis chargé, par le maj.-gén. commandant, de vous accuser réception de votre communication du 11 courant, avec les papiers et documents qui l'accompagnent, accusant les membres du jury de police de la paroisse d'Orléans, vive droite, d'avoir affecté à leur usage et bénéfice les fonds publics de ladite paroisse et d'être personnellement intéressés dans des contrats adjugés par eux, et recommandant la révocation du président et des membres dudit jury de police, et en réponse de vous dire que ces accusations présentent un cas tout particulièrement propre à être soumis à une enquête judiciaire, et comme il est évident pour lui que le cours de la justice peut offrir des réparations convenables pour les torts dont on se plaint, s'il est prouvé qu'ils existent, le maj.-gén. commandant a conclu qu'il n'était pas à propos d'avoir recours aux mesures suggérées dans la communication de Votre Excellence.

Je suis, Gouverneur, très respectueusement,

Votre obéissant serviteur,
(Signé) W. G. MITCHEL,
Lieut. col. brev. de l'armée des E.-U.
Secrétaire des affaires civiles.

BIJOUX VOLÉS. — Emanuel Bonnin rapporte que son magasin de bijouterie, au coin des rues Canal et Franklin, a été visité à 8 heures jeudi soir par un homme employé par lui du nom de Salom Rouen, qui y a pris pour une valeur d'environ $600 de bijoux.

COUPE-GORGE A BORD D'UN BATEAU A VAPEUR. — Pendant que le steamer *St Charles* était mouillé pour la nuit au confluent de l'Arkansas, quelqu'un entra dans la cabine de Richard Ferguson, un des officiers du bord, et lui tira un coup de pistolet. Ferguson, qui était malade, se leva en sursaut et l'assassin prit la fuite avant d'être reconnu. Le coup porté à Ferguson n'ayant pas pénétré dans les chairs, n'a causé qu'une blessure peu sérieuse.

VOL.—Quelques hardes ont été volées dans une maison située au coin des rues Magazine et Hospital. Dimanche aussi que la maison qui était pas vide et que la tentation était trop forte pour un voleur.

AMENDE.—Une bonne somme provenant d'amende a été réalisée hier par le recorder Neville. Les contrebandes ont été, comme de coutume, les femmes de mauvaises vie de toutes les couleurs, les ivrognes, les tapageurs et les batailleurs.

Nombre d'arrestations ont été faites hier dans le premier, le second et le troisième district. Toute ces arrestations forment le contingent d'aujourd'hui.

INVESTIGATION DANS L'AFFAIRE MARQUEZ. — M. G. Correjolles, associé de M. Marquez déposé: Les ordres du 3 du 6 et du 9 décembre, du juge Lordie du 18 se rapportent à des "exécutés partiellement" ont tous été exécutés. Certains payés en bloc ou en faits pour d'autres personnes au prix de $2 par mule ou cheval. Le régime de M. Baker, aurait pu être fait pour environ $1,500. Je crois que M. Baker connaît même les noms des rues dans le second district. Je donnai $1,000 sur ordre de M. Brown afin d'avoir notre honnête certificat qui était retenu et qui était du depuis dix mois. Ce n'était pas pour le corrompre, au contraire il voulait me corrompre moi-même. C'était le 19 septembre 1867. Je fus dans la partie publique du bureau où ils se tiennent, et Marquez fut dans la boîte particulier où le tient Baker. Marquez sortit avec les deux certificats mais sans l'argent que je lui avais donné.

En réponse à une question de M. Gauche: "Je donnai $1,000 à mon service pour qu'il fût de l'entendre *Faust* mieux chanté qu'il ne l'a été par ces cinq artistes qui tout très bien compris leurs rôles respectifs. La représentation de jeudi est une de celles qu'il faut inscrire au bilan des succès. Nous espérons que le public se rendra en masse à ce *Faust* qui l'était à la première soirée.

On donne, ce soir, la première représentation des *Diamants de la Couronne*, opéra comique d'Auber, une de ces œuvres musicales qui ne tient au répertoire sans un éclat pareil. Les interprètes de cet ouvrage seront MM. Damiani, Decré, Tholer, et Mmes Segum, Gravier et Boudro.

Demain, dimanche, le grand opéra prend la place du drame, mais *Robert le Diable* est tout à la fois un drame, une pièce féerique et un opéra. Mademoiselle Aubibert chantera le rôle d'Alice. Mme Segum celui de la princesse, M. Picot celui de Robert, M. Van Hoffen celui de Bertram, M. Decré celui de Raimbaut.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Une victoire des Crétois sur les Turcs.

Un volcan dans le Nicaragua.

Opinion du gouverneur du Maine sur la dette nationale.

La Convention du New Hampshire

Le général Grant pour la présidence

Nouvelles d'Europe.

Protestation du sultan contre les agents de la Russie.

Abandon de la conférence romaine.

Grand complot fénian découvert à Paris.

La Fraternité voulait bruler la flotte anglaise.

Précautions extraordinaires prises contre les Fénians en Irlande

Londres, 3—au soir—Comolidés 92 1/8. Bons 72 1/2.

Liverpool, 3—au soir—Coton actif et plus ferme. Upland dans le port 7 1/2; à vente 7 1/2. Orléans 7 3/4. Ventes d'aujourd'hui 20,000 balles. Avis de Manchester, favorables. Les autres marchés, sans changement.

Londres, 3—On pense que la réunion des diplomates Russes à St Petersbourg, sur la question d'Orient, a une grande signification.

Le Sultan a adressé une note énergique à Paris, protestant contre les agents de la Russie qui excitent la révolte parmi les sujets chrétiens.

L'ex-empereur Napoléon a parlé sur la question romaine à été abandonnée.

Lisbonne est en mouvement à cause des taxes et le ministère en a été démissionné.

Le journal le *Nord* dit que le quartier général fénian à Paris, a été découvert par la police. Nombre de documents révélant les plans fénians ont été saisis entre les mains de Stephens. On y a trouvé le complot de brûler la flotte anglaise. On prend des précautions extraordinaires en Irlande contre les conspirateurs.

L'insurrection dans les prisonniers de Clerkenwell n'a pas produit d'effet satisfaisant.

La crise ministérielle continue à Florence.

Passe du Sud Ouest, 3 — Coton ferme et actif. Prix en hausse de 1/4 à 1/2. Vendu aujourd'hui 3,000 balles. Reçu 1,000. Stock 69,000.

Vicksburg, 3 Descendus, le Shark, avec des barges: le Luminary, le Selma et le Lee. Le fleuve monte.

New York, 3—Coton plus ferme et actif. Prix en hausse de 1/4 à 1/2. Vendu aujourd'hui 2000 balles. Reçu 1,000 balles. Stock à terre 1,000. Farine calme. Argent facile à la clôture. Prêts à 6 et 7. Escompte de 7 à 8. Or ferme à 133 3/4. Sterling calme et soldé. Actions plus fortes. Balance à la vente trésorerie $2,000,000.

Fonds publics, soldés à la clôture.

Washington, 3—La légation grecque a reçu ici des nouvelles sur une bataille livrée le 25 et le 26 près de la ville de Canea. Cette bataille coûta 400 tués et 600 blessés du côté des Turcs. Les Grecs ont été battus en essayant de grandes pertes.

La réception du roi George et de la reine Olga à Athènes, a été imposante par un enthousiasme extraordinaire. Les cris de "A bas les barbares, à bas les Turcs, ont été universels.

Le gouvernement de la Dominique a adopté le tarif. Les marchandises importées directement d'Europe ou des Etats Unis sont de 15 0/0 moins taxées que les marchandises venant du reste des Occidentales. On exigera la preuve que les marchandises n'ont touché à aucun port des Antilles, ou si les navires qui les apportent ont été contraintes par quelque cas fortuit ou quelque de ce cas, un certificat qu'il n'y a pas eu une operation sera nécessaire. Ce tarif doit être mis en operation en novembre dernier.

M. Dickinson, ministre au Nicaragua, transmet un rapport élaboré sur le dernier volcan. Le cratère a continué de jouer et a formé un cône de 200 pieds de hauteur dans le cratère de 300 pieds de diamètre au sommet. Le sable venant de la cuvre le pays sur une distance de 50 milles, du nord au Pacifique. Le cratère du cone et le centre au dessous étaient couleur de feu, tandis que les flammes et les cendres atteignaient à une hauteur de 500 pieds. Dickinson pense que le volcan n'est modéré de lui même par son propre épuisement.

Howard n'a pas lancé un ordre renvoyant les officiers de la marine, mais il a informé quelques certaines engagés dans la politique, mais il établit une règle pour chaque affaire comme elle vient.

Ainsi dans plusieurs affaires, portées à sa connaissance, il a établi la règle que l'acceptation de nomination à une place doit être considérée comme une démission de ses fonctions par les officiers du Bureau. Ces agents ou officiers ont été relevés. Une affaire de ce genre, celle d'un civilien, a été portée devant le Sénat. Le Sénat a approuvé la convention, fut informé qu'il ne pourrait garder les deux places.

Le gouverneur Chamberlain, du Maine, a déjà inauguré aujourd'hui. Il a prononcé un discours remarquable sur les devoirs du gouvernement et de la dette nationale, mais non en un jour ou en une génération.

Bjown & Gillespie, marchands en gros à Hamilton, Ontario, ont fait banqueroute.

Le Revenu a reçu aujourd'hui $1,189,000.

Il y a eu un plein consent du Cabinet auprès d'Alfonso.

Cincinnati, 3—L. C. Hopkins, marchand de dry-goods, a fait faillite. Passif $1,000,000; actif $1,000,000.

Crane, d'Orléans, demande la parole et la garde longtemps, il commence par une citation: "Un petit savoir est chose dangereuse."

Reagan, de Baton Rouge, soutient avec énergie le sénateur Ruel qui est attaqué par Hubard. Il prouve que l'amothème contre ceux qui repousseront le grand principe implique dans la proposition.

Newdham répond qu'il ne craint pas les condamnations du préopinant et qu'il continuera à émettre hardiment ses opinions, sans s'arrêter aux conséquences.

Rodriguez (c), d'Orléans, parle avec véhémence et répond d'une manière un peu grossière à une interruption de Harper, de St-Charles, qui avait cru pouvoir le prendre en main et lui dire que le soufflé de Goethe, qui vivait dans les hautes régions et n'avait plus rien que de divin, était descendu dans l'esprit du musicien, qui écrivit alors son chef d'œuvre.

Le *Fiaçé* de Goethe c'est toute sa fièvre. Le *Faust* de Gounod est aussi toute une existence.

Bien supérieur au *Faust* de Spohr, le *Faust* de Gounod est le résultat d'une influence qui pèse sur notre littérature et sur nos travaux depuis plus de trente ans. Cette influence inconnue à ceux là même qui en ressentent les effets; influence politique à laquelle on obéis malgré soi, comme à l'*Hérésie* de Méphistophèles.

"Persuadé, en matière musicale, que n'est élevé à la hauteur du *Faust*, tragédie. La seconde partie est intraduisible. Il n'existe pas de poète qui l'écrire, il faut un siècle d'étude pour la bien comprendre. Ainsi nous ne pouvons établir de comparaison qu'entre les deux parties essentiellement poétiques: le poème de Marguerite et l'œuvre musicale. A notre avis, et c'est l'avis général, le *Faust* de Gounod est à la hauteur des plus belles créations musicales, et si Goethe était vivant, il pourrait répéter en l'appliquant à M. Gounod le mot de Napoléon: "Vous êtes un homme."

Chemin de fer de Jackson — A dater de dimanche 5 janvier, le train régulier des passagers et de nuit partira de la Nile Orléans à 4 h. 30 m. du soir et sera de retour à la Nile-Orléans à 8 h. 45 m. du soir.

Le train quotidien du matin sera discontinué à partir de dimanche 5 courant. Pour plus amples renseignements, voyez l'annonce.

☞ Grande Matinée du Souffleur de verre, à midi aujourd'hui, au Musée du Crescent City.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

NOUVELLES MARITIMES.

Navires partis de la Nouvelle-Orléans, arrivés à leur destination.—Le 11 décembre, au Havre, brick Wm Robertson,—à Boston, 27 décembre, steamer Concordia.

Partis pour la Nouvelle Orléans.—De Liverpool, 13 décembre, navires Wm Woodbury,—De Rockland, 18, les goélettes Relf Tufton et R. C. Thomas,—De Philadelphie, 21, goélette Geo. P. Tharn,—De Bath (Maine), 23, navire Belle Morse,—De Portland (Maine), goélette Edwin Reed.

LA CENSURE A PARIS.— Nous lisons dans la *Situation*:

La politique proclamée le 5 décembre par M. Rouher à l'occasion de plus en plus. On vient d'interdire la représentation de *Roy Blas* à l'Odéon. Nous pensons que l'administration sera lourde et que, poursuivant ses principes jusqu'au bout, elle interdira désormais non seulement la représentation d'*Hernani*, le premier chef d'œuvre de Victor-Hugo, mais encore celle de *Tartuffe*.

Voici la lettre adressée à M. Victor Hugo par M. de Chilly, directeur de l'Odéon:

"Monsieur,

"De vives d'être *officiellement* avertit que la représentation de *Roy Blas* est interdite.

"En prétexte du cas de force majeure n'eut tant de cette interdiction, notre traité devient nul et non avenu, et j'ai le regret de vous en informer.

"Veuillez agréer, etc.

"Le directeur de théâtre de l'Odéon,
"(Signé) CHILLY."

☞ Le *Journal de Villes et Campagnes* que avait annoncé que "le discours prononcé par M. Thiers dans la séance du 4 décembre allait être tiré à *cent mille exemplaires*, dit que le dit cours de M. Rouher du 5 décembre, tiré à *deux cent mille exemplaires* sera "distribué dans tous les communes de France."

LA QUESTION ROMAINE.—Nous lisons dans le *Mémorial diplomatique* du 12 décembre:

Nos informations particulières nous permettent d'annoncer que les négociations relatives à la réunion d'une conférence pour le règlement de la question romaine ont été reprises et se poursuivent toujours avec une grande activité.

Il est exact que l'on est à peu près d'accord pour la réunion à Paris, dans un délai très rapproché, d'une sorte de conférence restreinte, à laquelle prendraient part les ambassadeurs des cinq grandes puissances accrédités à Paris, et dans laquelle seraient élaborées les bases d'un arrangement à soumettre aux délibérations de la future conférence générale. A cette conférence préparatoire la France serait représentée par M. le marquis de Moustier, l'Angleterre par lord Lyons, l'Autriche par le prince de Metternich, la Prusse par le comte de Goltz, et la Russie par M. de Budberg.

La *Correspondance italienne*, dans son numéro du 6 courant, revient sur l'idée d'une distinction entre l'état actuel du pouvoir temporel et l'état futur de la papauté. L'organe officieux du cabinet de Florence se félicite d'avoir le premier tenté cette idée, qui, suivant lui, est acceptée par l'opinion publique et par les orgueuses les plus accrédités de la presse européenne.

"*Nitta ojto* pour le Pape, et, quant à ses "successeurs, *ci sarà necessarie* pour le maintien de leur dignité et de leur indépendance "dans l'exercice de leurs sublimes fonctions "spirituelles," écrite la *Correspondance italienne*, dans la prévision d'un succès pour ainsi dire certain de la combinaison patronnée par elle.

Les déclarations péremptoires de M. le ministre d'Espagne à Rome, et de M. le ministre de France, ont prouvé que l'on était à